

## **PROCES VERBAL**

Séance du 17 février 2023 à 20h05

Date de convocation : 13 février 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents : MM. Renauld Hervé, Géraudie Thomas, Le Tual Didier, Trochet Jean-Claude, Dupuy Jean-Philippe, Maillard Fabrice, Zaoui Nathalie, Campana Florent,

Absents excusés : Vénard Sylvain, Hamel Arnaud,

Absent :

Était représenté :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Maillard Fabrice, se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Maillard Fabrice

Le quorum : 8

Le quorum étant atteint la séance peut commencer

-----

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Après avoir délibéré et voté, le procès-verbal est adopté à la majorité.

### **Décisions du Maire**

#### **Ordre du Jour**

- Approbation du compte administratif 2022 - **Reportée**
- Approbation du compte de gestion définitif 2022 - **Reportée**
- Affectation du résultat de l'exercice 2022 - **Reportée**
- Délibération : Autorisation à Monsieur Le Maire de signer et d'exécuter une convention de prise en charge financière du recrutement d'une AESH par le SIVOM
- Rapports divers
- Questions diverses

### **2023-04 - Autorisation à Monsieur Le Maire de signer et d'exécuter une convention de prise en charge financière du recrutement d'une AESH par le SIVOM ABC**

Monsieur Le Maire expose la situation auprès des conseillers municipaux

*Vu le code général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la notification de la MDPH des Yvelines du 6 octobre 2022,*

**Considérant** que la mère de l'élève a domicilié son enfant chez sa famille pour des raisons professionnelles, l'élève fréquente l'école du périmètre d'habitation géré par le SIVOM ABC,

**Considérant** que la mère habite Grandchamp, Monsieur Le Maire souhaite assumer le cout de l'AESH embauché par le SIVOM ABC pendant la pause méridienne afin de se conformer à la notification de la MDPH déduction faites des éventuelles aides accordées.

**Précisant** que le SIVOM ABC sera l'employeur de l'AESH,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Autorise Monsieur Le Maire à signer et à exécuter une convention qui formalisera cet accord.**

### **Rapports des commissions**

#### **Rapports divers**

Monsieur Maillard fait un résumé de la réunion statutaire organisée par la CCPH le jeudi 16 février 2023.

**Questions diverses** (à retranscrire sur le registre)

**Parler de** : (à ne pas retranscrire sur le registre)

Fin de séance à 21h15